

"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt domaniale de L'ESCRINET

Département : Ardèche (07)

2014 - 2033

Surface cadastrale : 304,21 56 ha

Surface retenue pour la gestion : 304,22 ha

Altitudes extrêmes : 295 m – 1 000 m

Révision d'aménagement

DRA : Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Département : ARDÈCHE (07)

Forêt Domaniale de L'ESCRINET

Contenance cadastrale : 304,2156 ha

Surface de gestion : 304,22 ha

Révision d'aménagement forestier

(2014 – 2033)

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de L'ESCRINET
pour la période 2014-2033

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19 et R213-20 du code forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 27 mai 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de L'ESCRINET (07), pour la période 1998-2013 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : La forêt domaniale de L'ESCRINET (Ardèche), d'une contenance de 304,22 ha, est affectée prioritairement à la fonction de protection physique et à la fonction sociale, tout en assurant la fonction écologique et la fonction de production ligneuse, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 232,02 ha, actuellement composée de pin noir d'Autriche (60 %), pin sylvestre (18 %), cèdre de l'Atlas (7 %), chêne sessile (4 %), hêtre (2 %) et autres feuillus (9 %). Le reste, soit 72,20 ha, est constitué de landes, falaises, éboulis et rochers.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière ou en conversion en futaie régulière sur 129,46 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le pin noir d'Autriche (57,45 ha), le douglas (25,00 ha), le hêtre

(24,76 ha), le cèdre de l'Atlas (22,25 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2014 - 2033) :

- La forêt sera divisée en trois groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 25,61 ha, au sein duquel 6,79 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période et feront l'objet de travaux de plantation avec protection contre le gibier ;
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance de 103,85 ha, pouvant être considéré comme un groupe de préparation pour tous les peuplements de pin noir et de pin sylvestre, et qui ne fera pas l'objet de coupes avant la phase de régénération ;
 - Un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 174,76 ha, dont 102,56 ha boisés, qui sera laissé en évolution naturelle, au profit notamment de la biodiversité.
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

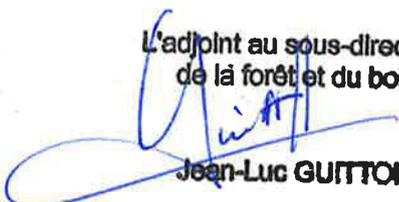
Article 4 : La directrice générale de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

27 OCT. 2014

Fait le

Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois


Jean-Luc GUITTON

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	2
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	4
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	4
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	4
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	4
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	5
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	9
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	12
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	12
2.2.1 FONCTION ECOLOGIQUE.....	14
2.2.1 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	17
2.2.1 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	18
<u>TITRE 2 – PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS</u>	20
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	20
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	21
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	21
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	21
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	22
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	22
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	22
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	22
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	22
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	22
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	23
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	23
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 – 2032	23
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER – CONCESSIONS	23
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	24
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	26
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	27
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	28
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	28
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	30
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	30
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L122-8 DU CODE FORESTIER	30
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u>	31
3.1 RECAPITULATIFS	31
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	34
<u>ANNEXES</u>	36

Le contexte

La forêt domaniale de l'Escrinet (304,22 ha), constituée de douze tènements issus d'acquisitions de terrains dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) au XIXème siècle, se situe sur le flanc Ouest du plateau volcanique du Coiron.

Elle résulte de la réunion de deux séries RTM, boisées il y a plus de 100 ans pour protéger les sols contre l'érosion par la restauration d'un manteau végétal. Située en effet sur un versant aux fortes pentes et en partie sur des terrains très meubles de type marne ou calcaire marneux, la forêt conserve son rôle initial de protection des sols contre l'érosion, tout particulièrement de par la présence en contrebas de la forêt de la route départementale 104 reliant Privas à Aubenas.

Elle est essentiellement composée de futaies résineuses issues de plantations et de taillis de chêne et feuillues divers. Les espaces non boisés représentent 24% de la surface de la forêt.

Compte tenu de sa dispersion et du relief très marqué, elle est assez bien desservie dans les zones en sylviculture soit 43% de sa surface.

Le précédent aménagement a optimisé les coupes possibles en matière d'amélioration (nombre et volume), en particulier grâce à des opportunités en matière de débouché « poteau » pour le pin noir et de bois de chauffage pour le hêtre. De ce fait, la récolte, conforme à la prévision, a été supérieure à la production moyenne estimée.

Les enjeux principaux de la forêt

Production ligneuse

Les enjeux sont déterminés en fonction de la potentialité des stations forestières :
enjeu moyen (4 à 7 m³/ha/an) = stations 10, 11 et 17
enjeu faible (moins de 4 m³/ha/an) = stations 2, 15 et 16
sans objet = espaces non boisés et zone hors sylviculture (dont station 8)

Fonction écologique

Enjeu reconnu = regroupe les surfaces concernées par la présence de ZNIEFF de type 1

Fonction sociale

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil du public, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

Accueil et paysage : nous considérons ces enjeux comme reconnus sur environ 230 ha.

Ressource en eau potable : enjeu reconnu pour 4 périmètres de protection rapproché soit 13 ha

Protection contre les risques naturels

La protection contre les risques naturels, à l'origine de la création de la forêt il y a plus de 120 ans, est encore aujourd'hui très présente. Elle est considérée comme moyenne sur 110 ha (ravinement et crues torrentielles, chutes de blocs) et faible ou sans objet sur le reste de la forêt.

Les grandes options de l'aménagement

Elle est traitée en futaie régulière dans la partie en sylviculture soit 129,46 ha.

Le reste de la forêt, essentiellement constitué d'espaces non boisés et de futaie de pins inaccessible, est considéré hors sylviculture et laissé en évolution naturelle pour la durée de cet aménagement.

Le programme d'actions prévoit :

➤ **pour les coupes :**

- le passage en coupe de régénération dans la pineraie, conditionné par la conjoncture économique et les opportunités de financement des opérations de reboisement

➤ **pour les travaux :**

- l'entretien des limites périmétrales, certaines zones nécessitant une recherche au GPS avant leur réouverture
- l'entretien du réseau routier et l'entretien à caractère DFCI
- les plantations résineuses nécessaires au renouvellement de la forêt
- l'élagage des jeunes peuplements de cèdre

Remarque : dans les zones hors sylviculture surplombant la RD 104 et à enjeu de protection moyen (à la limite du fort), des expériences de renouvellement des peuplements à caractère de protection vis-à-vis de la route départementale pourraient être effectuées avec l'aide du service RTM, avec au préalable une recherche de financements (RTM, Conseil Général, Collectivités locales).

Bilan prévisionnel

L'application de ce programme permet d'envisager une récolte de l'ordre de 1 480 m³, en très nette baisse par rapport à la période précédente (la zone en sylviculture a été réduite et les prochaines interventions sont uniquement le renouvellement des peuplements).

La forêt est dans une phase de production mais avec investissement conséquent pour le renouvellement des peuplements, le bilan financier prévisionnel devrait être déficitaire.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Etat : forêt domaniale

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	domaniale
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de l'Escrinet
Départements de situation	Ardèche (07)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	906 Bas Vivarais
DRA de référence	Rhône-Alpes

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Ardèche (07)	Saint-Etienne-de-Boulogne	143.4614
	Vesseaux	160.7542

- **Période d'application de l'aménagement**

2014-2033

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de l'Escrinet	F19533G	304.2156 (*)	27/05/2005	1998	2013

(*) surface cadastrale en instance de mise à jour dans Gestion Foncière

- **Carte de situation de la forêt**



Carte de situation de la forêt en annexe

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	304, 21 56	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	304, 22	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	232, 02	ha, ares
Surface en sylviculture de production	129, 46	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe.

- **Etat des lieux**

Les limites sont, pour la plupart, bien matérialisées sur le terrain mais il n'y a aucune borne implantée.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Néant.

- **Origine de la propriété forestière**

Les terrains qui composent la forêt domaniale de l'Escrinet ont été acquis par l'Etat après les promulgations de la loi du 4 avril 1887 (RTM), par voie d'expropriation (jugement du 28 juillet 1889) ou à l'amiable. Ils étaient compris dans le périmètre de l'Ardèche Supérieure.

La forêt domaniale de l'Escrinet résulte de la réunion de la série RTM de Vesseaux et de la forêt domaniale de St Etienne-de-Boulogne en 1967. La forêt domaniale de St Etienne-de-Boulogne était elle-même une série RTM avant 1936.

- **Parcellaire forestier**

La forêt est divisée en 20 parcelles, numérotées de 1 à 20. Nous proposons de modifier les limites des parcelles 1 et 2, afin de les simplifier.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Passage de ligne électrique, concédé au Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ardèche	Depuis le 01/01/1986 pour la durée de la ligne	Parcelle 9
Passage de canalisation concédée à la Commune de Saint Etienne-de-Boulogne	Depuis le 01/09/2007	Parcelles 1 et 2
Canalisation d'eau potable concédée à la Commune de Saint Etienne-de-Boulogne	Depuis le 01/01/1967	Parcelle 11
Canalisation d'eau potable concédée à la Commune de Saint Etienne-de-Boulogne	Depuis le 01/01/1996	Parcelles 4 et 5
Canalisation d'eau potable concédée à la Commune de Saint Etienne-de-Boulogne	Depuis le 01/01/1996	Parcelle 6
Canalisation d'eau potable concédée à la Commune de Vesseaux	Depuis le 01/07/1995	Parcelle 12
Canalisation d'eau potable concédée à M. CHABANNE Marcel	Depuis le 01/10/1991	Parcelle 1

Pour rappel, les concessions en forêt publique :

- entrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière
- Ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	175	70	59		= 304 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		113	191		= 304 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		66	238		= 304 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	94	100	110		= 304 ha

Production ligneuse

L'enjeu est déterminé en fonction de la potentialité des stations forestières :
 enjeu moyen (4 à 7m³/ha/an) = stations 10 et 17 dans les zones en sylviculture
 enjeu faible (1 à 3 m³/ha/an) = stations 2, 11, 15 et 16 dans les zones en sylviculture
 sans objet = espaces non boisés et zones hors sylviculture (dont station 8)

Fonction écologique

Enjeu moyen = regroupe les surfaces concernées par les ZNIEFF de type 1, soit 191 ha

Fonction sociale

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

Accueil et paysage : enjeu reconnu sur un grand nombre de parcelles (environ 230 ha).

Ressource en eau potable : présence de quatre périmètres de protection rapprochés soit 34 ha

Protection contre les risques naturels

Enjeu moyen : ravinement et crues torrentielles, chutes de blocs

Enjeu faible ou sans objet : le reste de la forêt.

Ce classement a été réalisé avec l'appui du correspondant RTM de l'agence.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**



Voir en annexe les cartes des différents enjeux

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Incendies	304	Zone méridionale potentiellement très sensible aux incendies, caractérisée par une végétation de type méditerranéen (pin noir, cèdre) et des conditions météorologiques aggravantes (vent, sécheresse estivale marquée)
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	12	Accès par un particulier pour les parcelles 9 et 10
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	150	Route départementale 104 reliant Privas à Aubenas, en contrebas de la forêt, comportant une limitation de tonnage ; routes communales sur le territoire de Saint-Etienne-de-Boulogne, dans la partie haute de la forêt, comportant également une limitation de tonnage
- Difficultés de régénération du pin noir d'Autriche	57	La forte dynamique du buis et de la strate herbacée sont un frein majeur à la régénération naturelle de pin noir dans la partie Nord de la forêt. Dans la partie Sud de la forêt, le contexte stationnel est difficile, avec un substrat marno-calcaire superficiel et une assez forte aridité sans réelle dynamique forestière.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	/	Anciens tunnels en pierre de taille autrefois empruntés par l'ancienne voie ferrée Aubenas-Privas
- Peuplements remarquables	8	La hêtraie située sur le versant Nord de la Crête de Blandine (parcelles 2 et 4) constitue un des chaînons entre la hêtraie d'altitude rencontrée sur le plateau ardéchois et la hêtraie « méditerranéenne » du Barrès en bord de vallée du Rhône. Cet écotype intermédiaire est donc intéressant du point de vue génétique. Le peuplement installé en parcelle 4 est également remarquable par la qualité de ses tiges (rectitude du fût, élagage naturel), exceptionnelle en Ardèche.
- Importance sociale ou économique de la chasse	304	Deux lots de chasse actuellement, un par territoire communal

- **Démarches de territoires**

La forêt est comprise pour une toute petite partie (< 3 ha) dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dont la création a été officialisée par décret du 9 avril 2001. La charte du Parc portait sur la période 2001-2012 et est en cours de révision.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Altitudes extrêmes : - minimale : 295 m
- maximale : 1 000 m

Pente : 40% en moyenne ; dans les parties sommitales, de 80 % à 100 % ; dans les parties les plus basses, sur les marnes, 20 % au maximum.

Exposition la plus fréquente : Ouest

La forêt de l'Escrinet, qui se compose de 12 tènements distincts s'étendant sur 8,5 km du Nord-Est au Sud-Ouest, se situe sur les flancs Ouest du plateau volcanique du Coiron.

Sa position topographique est presque exclusivement une position de versant d'exposition globale Ouest. Le versant est entaillé de nombreux vallons qui confèrent localement des expositions Nord-Ouest ou Sud-Ouest. Le réseau hydrographique est principalement constitué de ruisseaux à débit intermittent, asséchés en été, mais qui peuvent connaître une augmentation rapide et importante de leur débit lors de précipitations orageuses, en particulier pendant un épisode pluvieux cévenol. Ils créent alors des ravins profonds qui entaillent nettement les terrains meubles traversés (calcaires marneux), collectent et transportent un volume important de matériaux détritiques vers la vallée.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

STATION DE REFERENCE	DISTANCE/ FORET KM	ALT. EN M	PERIODE DE REFERENCE	PRECIPITATIONS (MM/AN)	T° MOYENNES ANNUELLES
Aubenas	10	180	1970-1998	1 069	12.8°C

Observations : le climat, de type méditerranéen, se caractérise principalement par :

- ⇒ une lame d'eau annuelle saisonnièrement mal répartie avec un déficit marqué en été (sécheresse estivale qui génère des risques sévères d'incendie) et un maximum en automne
- ⇒ des précipitations souvent orageuses, en particulier au printemps et à l'automne, qui peuvent occasionner ravinement et érosion
- ⇒ des vents dominants du Nord (mistral qui accentue le déficit hydrique) et du Sud (générant des pluies orageuses)

A noter que, dans la partie Nord, des influences montagnardes se font sentir, d'autant plus nettement que l'on se rapproche du col de l'Escrinet et du plateau du Coiron. Les nuages chargés d'eau remontent généralement du Sud-Ouest et se bloquent sur les contreforts montagneux qui encadrent le col de l'Escrinet. Ce phénomène explique l'importance des précipitations sur la partie Nord du massif (> 1 200 mm) et l'importance de la nébulosité (brouillards) qu'on y constate

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

- **Géologie**

On rencontre deux grands types de substrats géologiques :

- des roches d'origine volcanique, basaltiques principalement,
- des roches d'origine calcaire, datant du Jurassique.

Les formations géologiques calcaires présentent des faciès très différents. De haut en bas du versant, on rencontre des roches de plus en plus marneuses, tendres et friables, soit successivement des calcaires durs et compacts du Kimmeridgien qui donnent un relief ruiniforme et des falaises abruptes, des calcaires gris avec des bancs marneux (assez compacts), des calcaires marneux du callovien (friables) et des marnes du Bathonien, très friables.

Les basaltes occupent les parties sommitales des tènements du Nord de la forêt (parcelles 1-4-5-9-10).

Sur les roches basaltiques se développent des **soils bruns acides**, à réserve utile qui peut être forte en fonction de la profondeur du sol. Les roches calcaires dures donnent des **faciès lithiques** (en haut de versant) ou des **rendzines** plus ou moins brunifiées, à réserve utile faible voire très faible.

Notons que la géologie explique en grande partie la nature des problèmes et des contraintes de gestion rencontrés sur la forêt de l'Escrinet : fertilité des sols, phénomènes de glissement, pentes et difficultés de desserte.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle			Surface		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code DILAM	Code DRA	Libellé	ha	%		
2	MDs	Rendzine brunifiée des calcaires divers	3,68	1,25	Potentialités très faibles	
8	MDs et SMs	Bancs et éboulis de calcaire dur	21,95	7,25	Néant	
10	MDf, SMf et MMf	Haut de pente sur colluvions de calcaire dur	83,28	27,5	Potentialités moyennes	
11	MDs, SMs et MMf	Mi-pente sur colluvions de calcaire dur	89,22	29	Potentialités faibles à moyennes	
15	SMs	Station marneuse à régosol calcaire des bas de pente ou rupture de pentes érodées	6,16	2	Potentialités très faibles	
16	MDs et SMs	Bas de pentes sur colluvions de calcaires marneux	57,93	19	Potentialités très faibles à faibles	
17	SMf et MMf	Haut de pente sur colluvions de basaltes et tufs	42	14	Potentialités moyennes à fortes	
Total			304,22	100		

Typologie de stations forestières utilisée : **ORLAM Bas Vivarais**

- **Carte des unités stationnelles**



Voir en annexe la carte des unités stationnelles

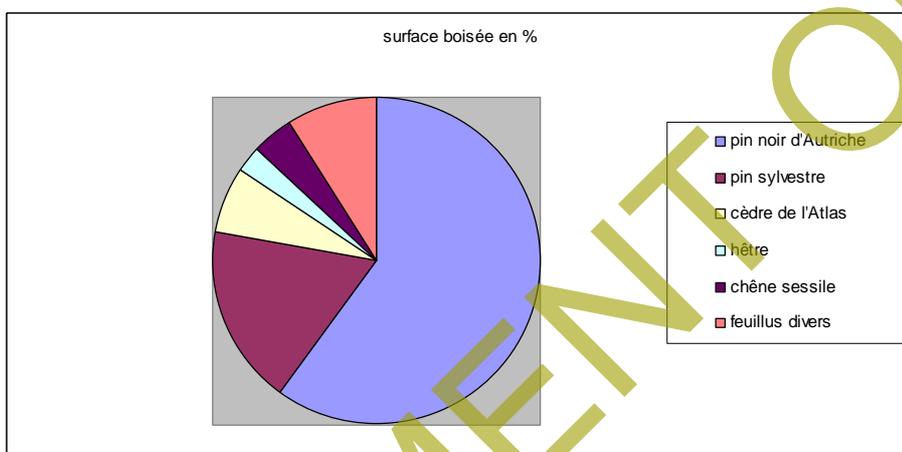
1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Pin noir d'Autriche	138,98	60
Pin sylvestre	41,05	17,7
Cèdre de l'Atlas	15,78	6,8
Hêtre	5,85	2,5
Chêne sessile	9,27	4
Feuillus divers	21,09	9

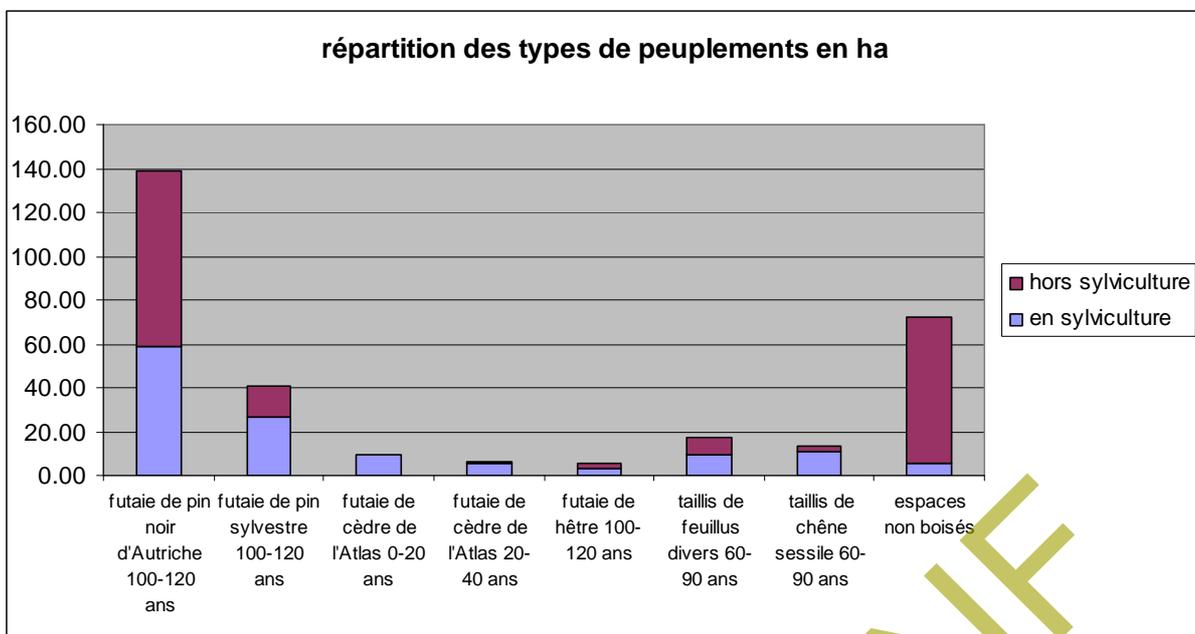
Total : 232,02



- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	dont surface en sylvi-culture	Dont surface hors sylvi-culture	%
Futaie de hêtre 100-120 ans	5,85	3,47	2,38	1,9
Futaie de pin sylvestre 100-120 ans	41,05	26,41	14,64	13,5
Futaie de cèdre de l'Atlas 0-20 ans	9,13	9,13	0,00	3
Futaie de cèdre de l'Atlas 20-40 ans	6,65	5,80	0,85	2,2
Futaie de pin noir d'Autriche 100-120 ans	138,98	58,81	80,17	45,7
Taillis de feuillus divers 60-90 ans	17,12	9,51	7,61	5,6
Taillis de chêne sessile 60-90 ans	13,24	11,12	2,12	4,4
Espaces non boisés	72,20	5,21	66,99	23,7

Total : 304,22 129,46 174,76 100



Voir également en annexe le tableau de répartition des types de peuplements par parcelle.

- **Répartition des essences principales forestières**

Essences principales	Familles de peuplements							%	Essences d'accompagnement
	Type 1a (ha)	Type 1b (ha)	Type 1c (ha)	Type 1d (ha)	Type 2 (ha)	Type 3a (ha)	Type 3b (ha)		
Pin noir d'Autriche			138,98					60	Feuillus divers
Cèdre de l'Atlas	9,13	6,65						6,8	Douglas, Feuillus divers
Pin sylvestre				41,05				17,7	
Hêtre					5,85			2,5	Feuillus divers
Chêne sessile						9,27		4	Feuillus divers
Feuillus divers						3,97	17,12	9	

- **Carte des peuplements**



Voir en annexe la carte des types de peuplements, au seuil de perception de 0,50 ha.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	64 ha
Surface effectivement régénérée	18,80 ha

Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0	ha
---	---	----

Les essences plantées (cèdre et douglas) sont conformes à l'objectif fixé mais elles l'ont été sur seulement 29% de la surface prévue à régénérer. De nombreuses coupes rases prévues dans l'aménagement (parcelles 1, 8, 6 et 10) ont en effet dû être abandonnées (coupes économiquement non rentables, zones considérées aujourd'hui inexploitable). D'autre part, certaines plantations prévues ont bien été faites mais sur de plus petites surfaces.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	18,80	Parcelles 2p, 3p, 4p, 7p, 9p, 13p, 18p et 19p
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,80	Parcelle 4p, plantation de douglas en échec (moins d'une centaine de plants viables)
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	0	

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem' limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Cèdre de l'Atlas + douglas par placeau en mélange	3,90 (*)	8,40	10,40	(*) Parcelles 9p et 13p en échec (3,90 ha), dégâts répétés du gibier et forte concurrence des rejets du taillis
Total	3,90	6,20	10,40	

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Aucun inventaire n'a été effectué, la description des peuplements a été réalisée à l'avancement et à dire d'expert avec recueil de données dendrométriques dans les futaies constituées. Un diagnostic Sylvie a été réalisé dans quelques pineraies : le pin noir ressort en classe de fertilité 4, soit une hauteur de 7 m à 50 ans. L'itinéraire le plus proche est donc PO4_0 (ni dépressage ni éclaircie).

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	

Production ligneuse	175	70	59	= 304 ha
---------------------	-----	----	----	----------

A - Volumes de bois produits

- Production moyenne**

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Pin noir d'Autriche	/	2-5
Cèdre de l'Atlas	/	3-7
Chêne sessile	/	0,5-2,5
Total		

(source : locale, DILAM Bas-Vivaraïs)

Il s'agit de la production de la zone en sylviculture, qui peut être très variable en fonction des stations rencontrées. On peut toutefois raisonnablement estimer la production moyenne actuelle dans cette partie en sylviculture autour de 2,5 m³/ha/an soit environ 324 m³/an.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés :**

Volumes récoltés													
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement													
V com.	8 800	9 762	1 585	922						45	10 385	10 729	1 756
Ecart	+ 11%		- 42%								+ 3%		
en m³/an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
V com.	550	610	99	58						3	649	671	351
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement soit 16 ans (ha de surface en sylviculture de production)													
V com.	5,5	6,1	3,4	2,0						0,02	5,0	5,2	2,7

- Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.**

Les volumes récoltés ont été très proches des prévisions (+3%). Toutefois :

- les prélèvements à l'ha ont été souvent plus forts que les prévisions dans le groupe de régénération mais la surface réellement parcourue des parcelles a été le plus souvent largement inférieure à la surface prévue initialement (parcelles 10 et 13 en particulier)
- des parcelles, essentiellement du groupe d'amélioration, n'ont pas pu être parcourues en coupe (parcelles 4p, 6 et 7) ou n'ont été parcourues qu'une seule fois (parcelles 4p et 5) du fait de volumes trop faibles à récolter et/ou de produits peu attractifs rendant les coupes économiquement non rentables
- de nombreuses coupes ont pu être réalisées grâce au débouché « poteau »

- les coupes de balivage et d'amélioration dans le hêtre ont été relativement fortes, aussi les prochains passages ne se feront pas pendant la durée de cet aménagement

Remarque : le niveau de production de cet aménagement passé, élevé et bien au-delà de la production moyenne estimée, n'est pas reproductible pour cet aménagement : il n'y a en effet plus de débouché « poteau » pour le pin noir, les parcelles classées en amélioration sont relativement claires et ne permettent plus de passage en coupe avant leur régénération, de nombreuses coupes, du fait des conditions difficiles d'exploitabilité et de la faible attractivité des produits, ne sont plus économiquement rentables.

Voir en annexe le tableau de comparaison par parcelle entre les prévisions et les réalisations.

B – Desserte forestière

• Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. Totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégétique
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues		6	oui	De correct à assez bon		DFCI, cynégétique
	empierreées	18,2 km					
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		16 km					Rôle multi-fonctionnel
Pistes de débardage		10 km	3,3	oui	Correct		

Compte tenu du relief et de la dispersion des parcelles, la forêt domaniale de l'Escrinet est une forêt assez bien desservie dans les zones en sylviculture.

• Principales difficultés d'exploitation :

- ❖ Les parcelles de la partie haute de la forêt sont particulièrement difficiles à exploiter du fait de fortes pentes, de produits de valeur médiocre et de faibles volumes sur pied, combinés à une sortie des bois hors forêt délicate (route départementale en contrebas de la forêt)
- ❖ Les limitations de tonnage mises en place sur la route départementale 104 et les routes communales sur le territoire de Saint-Etienne-de-Boulogne pénalisent fortement les exploitations, même si des dérogations sont susceptibles d'être accordées
- ❖ Il n'y a aucune desserte pour les parcelles 5 et 6

• Carte de la desserte



voir en annexe la carte de la desserte, intégrée à la carte d'aménagement

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		113	191		= 304 ha

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation – Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Néant			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc Naturel Régional	3	Monts d'Ardèche	Charte du Parc 2001-2012 en révision pour la période 2013-2025
ZNIEFF de type I	1,33	n°07000006 « Gorges de la Louyre », ruisseau bordé d'une ripisylve	Inventaire rénové des ZNIEFF
ZNIEFF de type I	94	n°07000008 « Pelouses de Bujarelle et des Blaches », pelouses sommitales d'un grand intérêt floristique	Inventaire rénové des ZNIEFF
ZNIEFF de type I	7,25	n°07000010 « Crêtes du col de l'Escrinet au serre des Fourches », véritable carrefour biogéographique	Inventaire rénové des ZNIEFF
ZNIEFF de type I	91	n°07000018 « Coteau de Vesseaux », composé de boisements de pin noir, d'une mosaïque de pelouses sèches, de garrigues basses, de landes à buis et d'affleurements rocheux	Inventaire rénové des ZNIEFF
ZICO	146	Goulet migratoire important pour de nombreux oiseaux, en particulier des rapaces	RA05 « col de l'Escrinet » (partie Nord de la forêt)

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Rien à signaler, en particulier aucune espèce invasive connue.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**
(données extraites en grande partie du précédent aménagement)

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Alysse à gros fruits – <i>Hormatophylla macrocarpa</i>		Sur rochers, en zone hors sylviculture	Oui
Anémone pulsatile des Alpes – <i>Pulsatilla alpina</i>			Non
Lis Martagon – <i>Lilium martagon</i>			Non
Asphodèle cerise – <i>Asphodeus cerasiferus</i>			Non
Nigelle de Damas – <i>Nigella damascena</i>			Non
Tabouret des montagnes – <i>Noccaea montana</i>			Non
Melampyre des bois – <i>Melampyrum silvaticum</i>			Non
Anémone pulsatile – <i>Pulsatilla vulgaris</i>			Non
Muscari botryoïde – <i>Muscari botryoïdes</i>			Non
Gentiane ciliée – <i>Gentianella ciliata</i>			Non
Nerprun des Alpes – <i>Rhamnus alpina</i>			Non
Orchis brûlé – <i>Neotinea ustulata</i>			Non
Sauge verticillée – <i>Salvia verticillata</i>			Non
Caroline à feuilles d'Acanthe – <i>Carlina acanthifolia</i>			Non

Céphalanthère à grandes fleurs – <i>Cephalanthera damasonium</i>			Non
Orchis odorant – <i>Anacamptis coriophora</i>			Non
Orchis pyramidal – <i>Anacamptis pyramidalis</i>			Non
Brome lancéolé – <i>Bromus lanceolatus</i>			Non
Silène saxifrage – <i>Silene saxifraga</i>			Non
Asplenium de Haller – <i>Asplenium fontanum</i>			Non
Corrigiola à feuilles de téléphium – <i>Corrigiola téléphiifolia</i>			Non
Orge faux seigle – <i>Hordeum secalinum</i>			Non
Faune remarquable			
Coléoptère Grand Capricorne		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Coléoptère Lucane cerf-volant		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Papillon Damier de la Succise		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Barbastelle		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Grand murin		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Grand rhinolophe		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Minioptère de Schreibers		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Petit murin		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	oui
Chauve-souris Petit rhinolophe		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Rhinolophe euryale		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Vespertilion à oreilles échanquées		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Vespertilion de Bechstein		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Chauve-souris Vespertilion de Capaccini		Inventaire du CRAEN (*), susceptibles d'être présentes dans les cavités des falaises	Oui
Aigle royal		Niche en partie Nord de la forêt, dans une zone classée hors sylviculture	Oui
Nombreuses espèces d'oiseaux en migration, en particulier des rapaces (Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin...), le pigeon ramier et de nombreux passereaux			Oui pour les rapaces

(*) Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Formations herbacées sèches sur calcaires	oui	6210	34.31	Parcelles 6, 16 et 20, parties hors sylviculture	8
Habitats d'intérêt communautaire					

Hêtraie à <i>Ilex</i> et <i>Taxus baccata</i> (*)	non	9120	41.12	Parcelles 2 et 4, objectifs de conservation, d'amélioration et de développement	6
Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires	non	5110	31.82	Parcelles 6, 7, 14, 15, 16 et 17, parties hors sylviculture	55

(*) source ancien aménagement, reste à confirmer la codification

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		66	238		= 304 ha

A – Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

L'Observatoire Régional des Paysages de Rhône-Alpes (source DREAL Rhône-Alpes) identifie une seule unité paysagère pour la forêt domaniale de l'Escrinet : il s'agit de l'unité paysagère n°287 intitulée « Plateau du Coiron », constituée de paysages ruraux et patrimoniaux.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La fréquentation du public sur le massif se localise :

- aux environs de la Commune de Vesseaux, sur la route forestière principale (tracé de l'ancien chemin de fer appelé « voie du tram »), la piste traversant la parcelle 17 et le chemin de crête longeant la forêt domaniale à l'Est (lieu dit : La Chéoune) ; on observe sur ces sites une présence régulière mais modérée de randonneurs à pied ou en VTT, voire quelques passages de moto sur la piste principale.
- près du col de l'Escrinet, sur la route touristique du Coiron qui traverse les parcelles 2, 3 et 4, où des véhicules stationnent en bordure de forêt, principalement le week-end.

Dans le reste de la forêt, peu accessible, la fréquentation est beaucoup plus limitée.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé (232 ha)	Route touristique du Coiron (parcelles 2, 3 et 4)	Sensibilité interne
	Parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6 partie sommitale, 9, 10 partie sommitale, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17	Sensibilité externe
Intermédiaire	Parcelles 6 hors partie sommitale, 7, 8, 10 hors partie sommitale, 18, 19 et 20	Sensibilité externe

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

Compte tenu de la localisation de la fréquentation du public, des actions pourraient être envisagées dans les parties les plus fréquentées (création de fenêtres paysagères dans le haut des parcelles 3 et 12, mise en place de tables-bancs dans la parcelle 17 à proximité de Vesseaux, mise en valeur paysagère des essences rencontrées le long de la « voie du tram »).

Pour cela, des financements devront être recherchés (en particulier les collectivités territoriales et le Conseil Général), ces actions devront alors faire l'objet d'un partenariat avec les entités directement concernées.



Voir en annexe la carte des sensibilités paysagères

B – Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Sans objet.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée par le PPR (ha)	Localisation	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
			Immédiat	Rap-proché	Eloigné	
Andige	2,23	Parcelle 4	non	oui	oui	En cours de rédaction
Bujarelle	26,91	Parcelles 8, 9 et 10	non	oui	non	En cours de rédaction
Challade	4,38	Parcelle 11	non	oui	oui	En cours de rédaction
La Faye	0,71	Parcelle 5	non	oui	oui	En cours de rédaction



Voir en annexe la carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	94	100	110		= 304 ha

Rappel de la méthode : la notion de risque naturel est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité) :

- d'un ou plusieurs aléas (chutes de blocs, crues torrentielles, glissements de terrain...)
- d'enjeux socio-économiques (habitations, voies de communications, équipements...)

La cartographie de la fonction de protection est établie par le service RTM dans le cadre du programme « Renouveau des Peuplements à rôle de Protection » (RPP).

La forêt résulte de la réunion de deux séries RTM, boisées il y a plus de 100 ans pour protéger les sols contre l'érosion par la restauration d'un manteau végétal. Située en effet sur un versant aux fortes pentes et en partie sur des terrains très meubles de type marne ou calcaire marneux, la forêt conserve son rôle initial de protection des sols contre l'érosion, tout particulièrement de par la présence de la route départementale 104 reliant Privas à Aubenas.

Trois aléas impactent la forêt : les chutes de blocs, le ravinement et les crues torrentielles.

- **Chutes de blocs :** des blocs se détachent des falaises calcaires (par effet de gel et dégel, fissuration et action des eaux de ruissellement). Ces blocs rocheux peuvent rouler loin en contrebas, jusqu'en bordure de la route départementale reliant Aubenas à Privas (le dernier en date remontant à 2011). Il y a un enjeu moyen (à la limite du fort) dans les parcelles 2, 3, 5, 6 et 8 du fait de la présence en aval de la route départementale.

- **Ravinement et crues torrentielles** : la nature géologique des terrains et les pentes marquées dans certaines parties de la forêt domaniale donnent naissance à des ravins actifs. Si la bonne couverture au sol permet de bien maîtriser le ravinement, les forts épisodes cévenols provoquent régulièrement des crues torrentielles qui peuvent aboutir à des dégâts ponctuels sur les routes et pistes d'accès à ces parcelles sans pour autant mettre en danger les enjeux socio-économiques en aval (hameau et RD 104). Aussi, seuls des enjeux moyens ont été répertoriés dans de nombreuses parcelles.

Notons également que le risque de glissement de sol persiste en de nombreux endroits, plus marqué aux alentours des thalwegs où la végétation et les couches superficielles du terrain sont périodiquement emportées par les crues. Ce sont les régosols et les sols bruns argilo-calcaires qui sont les plus sensibles à cette érosion pluviale.

Il n'y a aucun classement ni zonage réglementaires concernant ces risques.

DOCUMENT ONE

TITRE 2 – PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D’ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts – Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Peuplements adultes de pin noir d'Autriche en sylviculture	Les prochaines interventions dans ces peuplements sont leur renouvellement par régénération artificielle
Peuplements de pin noir dans la partie Nord	La forte dynamique du buis et de la strate herbacée sont un frein majeur à la régénération naturelle de pin noir, d'autres essences plus intéressantes peuvent lui être substituées dans les stations de bonnes potentialités (hêtre et douglas), le plus souvent en exposition Nord, au climat plus frais (parcelles 1 à 4, 9 et 10)
Peuplements de pin noir dans la partie Sud	Le contexte stationnel est difficile, avec un substrat marno-calcaire superficiel et une assez forte aridité sans réelle dynamique forestière, le pin noir semble être une des rares essences adaptées pour les parcelles 13 à 19, prévoir toutefois quelques placeaux de cèdre pouvant jouer le rôle de futurs semenciers ainsi que de feuillus divers
Peuplements de pin noir dans la partie intermédiaire	Les meilleures stations des parcelles 5 à 8 conviennent a priori au cèdre de l'Atlas
Fonction écologique	
La forêt comprend quatre Z.N.I.E.F.F. de type 1, avec des éléments de flore et de faune remarquables	Prise en compte des richesses localisées dans la sylviculture en zone productive et application des préconisations de biodiversité courante (en particulier la conservation d'arbres morts et sénescents), évolution naturelle des peuplements en zone hors sylviculture
ZICO « col de l'Escrinet » (partie Nord de la forêt) : goulet migratoire pour de nombreux oiseaux, en particulier des rapaces, présence d'un aigle royal en forêt domaniale	Le nid de l'aigle royal est situé dans une zone classée hors sylviculture (parcelle 6), pas d'intervention dans cette zone sans prise de contact préalable avec la LPO
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Paysage : sensibilité intermédiaire à élevée, liée essentiellement à la RD 104 Fréquentation modérée : sentiers pédestres, VTT	Pour limiter l'impact paysager des coupes de régénération, en particulier dans les zones à sensibilité élevée, on évitera systématiquement les coupes géométriques sur de grandes surfaces ; il n'y a pas de création de piste envisagée
Captage d'eau : périmètre de protection rapproché	Respect de la réglementation dans les périmètres de protection rapproché, en particulier pas de création de piste
Protection contre les risques naturels	
Risque de chute de blocs	Favoriser le mélange d'essences résineux-feuillus est un facteur positif. Garder une densité assez forte (> 350 tiges/ha) limite la porosité du peuplement. Adapter le diamètre des arbres adultes aux dimensions des blocs (de gros arbres pour de gros blocs). Laisser les rémanents sur place en oblique dans le sens de la pente en cas d'exploitation.

	Dans les zones hors sylviculture (parcelles 2, 3, 5 et 6), des expériences de renouvellement des peuplements à caractère de protection vis-à-vis de la route départementale pourraient être effectuées, pour cela des financements devront être recherchés au préalable.
Risque de ravinement et de crues torrentielles	Conserver autant que possible un couvert végétal > 70% dans les zones à enjeu moyen, éviter les gros bois dans le lit des ravines
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Chasse	Vigilance sur le niveau de prélèvement prévu au plan de chasse, afin de ne pas compromettre la régénération
Risques DFCI : végétation sensible, en particulier en période estivale	Projet de mise en place d'une citerne DFCI en bordure de la parcelle 4 ; nombreuses bornes incendie présentes à proximité de la forêt, dans les localités traversées par la RD 304 ; attention toute particulière portée au débroussaillage légal en bordure basse de la forêt, en particulier le long de la RD 104

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	129,47	
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		85,50
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Attente sans traitement défini		151,50
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production		237
Hors sylviculture de production	174,75	66,52
Total : surface retenue pour la gestion	304,22	303,52

Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Cèdre de l'Atlas		22,25	90	45	Feuillus divers	US 10, 11 et 17
Pin noir d'Autriche		57,46	110	35	Feuillus divers	US 10 et 11
Douglas		25,00	80	45	Feuillus divers	US 10 et 17
Hêtre	Rotation longue	24,76	120	45	Feuillus divers	US 10 et 17
Total surface en sylviculture		129,47				

• Carte des essences objectifs



Voir en annexe la carte des essences objectifs

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd) (*)		88,69	ha
Contrainte de vieillissement (Sv)		0	ha
Surface d'équilibre (Se)		25,77	ha
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		25,61	ha
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			ha
Surface à ouvrir (So) (**)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0	ha
Surface à terminer (St) (**)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	6,79	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		9,13	ha
Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs		Surface	
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie		0	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité		0	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir		0	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité		88,69	ha
Total Sd		88,69	ha

(*) types de peuplement de 100-120 ans en sylviculture, soit les types 1c, 1d et 2

(**) So = 0 = aucun peuplement susceptible d'être ouvert par une 1^{ère} coupe de régénération ; St = 6,79 = peuplement susceptible d'être parcouru par une coupe définitive dans les parcelles 18 et 19

- Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)

En cas d'opportunité de financement (dans le cadre de mesures compensatoires par exemple), le renouvellement des peuplements de pins noir ou sylvestre pourrait être accéléré, en priorité dans les parcelles 9 (1 ha en douglas), 10 (2,7 ha en douglas) et 13 (2 ha en pin noir).

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Sans objet.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Sans objet.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Groupe	Libellé du groupe (*)	Unités de gestion	Surface totale	surface en sylviculture	surface boisée hors sylviculture	Surface par groupe	
AME	amélioration	1	3.36	1.03	2.33	234.10	
AME	amélioration	2	11.27	8.82	2.45		
AME	amélioration	3	10.72	10.72	0.00		
AME	amélioration	4	17.17	15.57	0.93		
AME	amélioration	5	13.87	7.47	3.18		
AME	amélioration	7	9.64	8.95	0.21		
AME	amélioration	8	8.45	5.83	1.26		
AME	amélioration	10	14.53	7.67	5.05		
AME	amélioration	11	11.52	2.51	7.50		
AME	amélioration	12	12.40	0.78	8.00		
AME	amélioration	13	15.55	11.84	1.57		
AME	amélioration	14	22.54	6.76	4.17		
AME	amélioration	15	25.40	8.28	9.20		
AME	amélioration	16	30.16	4.27	21.04		
AME	amélioration	17	27.52	3.36	12.42		
REG	régénération	9	14.12	6.84	0.82		40.29
REG	régénération	18	15.88	12.58	2.60		
REG	régénération	19	10.29	6.19	4.10		
HSN	hors sylviculture	6	16.42	0.00	11.24	29.83	
HSN	hors sylviculture	20	13.41	0.00	5.03		
			304.22	129.47	103.10	304.22	

(*) le groupe d'amélioration peut être considéré comme un groupe de préparation pour tous les peuplements de pin noir et pin sylvestre (aucune intervention avant la phase de régénération)

- **Carte d'aménagement**



voir en annexe la carte d'aménagement

B – Constitution de divisions

A noter que l'ensemble de la forêt est inclus dans d'anciens périmètres RTM mais aucune division RTM n'a été créée.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Il n'est pas prévu de classement des unités de gestion linéaires.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Il n'est pas prévu de classement des unités de gestion ponctuelles.

2.5 Programme d'actions pour la période 2013 – 2032

2.5.1 Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Entretien du périmètre	Forêt	44 km dont environ 5 km de limites naturelles	34 000	E
FON 2	1	Recherche au GPS et matérialisation de périmètre après échange	Parcelle 17	1,3	2 000	E
FON 3	2	Résorption d'enclaves	Parcelles 14, 15 et 16, le long de la « voie du tram »	A étudier au gré des opportunités	(*)	I
Coût total FONCIER (€)					36 000	
Coût moyen annuel FONCIER					1 800	

(*) le gestionnaire devra saisir toute opportunité afin de résorber les enclaves existantes, pour autant nous n'avons pas évalué le coût de cette action, qui devra se faire en priorité par échange

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture applicable est dans l'immédiat celui des Alpes du Sud, dans l'attente de la parution de celui de Méditerranée incluant le Sud-Ardèche.

B - Coupes

- Programme de coupes

Coupes conditionnelles

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Type de peuplement (1)	Coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations - ITTS - Précautions
	Parcelle	UG						
2020	18		régénération	f. régulière p. noir BM ~vol objectif	rase	15.88	2.75	à grouper avec coupe en UG 19 ; enjeux signalés : paysage-exploitation tributaire d'un marché, VPR = 610 m3
2020	19		régénération	f. régulière p. noir BM ~vol objectif	rase	10.29	0.59	à grouper avec coupe en UG 18 ; enjeux signalés : paysage-exploitation tributaire d'un marché, VPR = 130 m3
2026	18		régénération	f. régulière p. noir BM ~vol objectif	rase	15.88	3.45	enjeux signalés : paysage-exploitation tributaire d'un marché, VPR = 760 m3
Total des coupes						42.05	6.79	
Total peuplements parcourus en coupes (2)							6.79 ha	

(1) : PB = petit bois - $\varnothing < 27,5$ cm, BM = bois moyen - $27,5\text{cm} < \varnothing < 42,5$ cm,
GB = gros bois - $42,5\text{ cm} < \varnothing < 62,5$ cm, TGB = très gros bois - $62,5\text{ cm} < \varnothing$

(2) : les surfaces à parcourir plusieurs fois durant l'aménagement ne sont comptabilisées qu'une fois.

Remarque : rappelons qu'en cas d'opportunité de financement (dans le cadre de mesures compensatoires par exemple), le renouvellement des peuplements de pins noir ou sylvestre pourrait être accéléré, en priorité dans les parcelles 9 (1 ha en douglas), 10 (2,7 ha en douglas) et 13 (2 ha en pin noir).

- **Volume présumé récoltable**

Type de coupe	Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)			dont volume tige à récolter (hors taillis et petite futaie)		
	moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)		moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)	
coupes =>	toutes	non conditionnelles	conditionnelles	toutes	non conditionnelles	conditionnelles
Amélioration						
Régénération	75		1 500	67		1 345
Sanitaire						
Total	75		1 500	67		1 345

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de bois récolté (bois fort total tige) est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté, issus des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi. Le coefficient houppier/volume tige constaté sur la forêt est de 12% pour les résineux et de 20% pour les feuillus.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Longueur (km)	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Entretien courant du réseau							
DES1	En continu	Entretien des routes et pistes existantes (y compris entretien des passages busés)	Ensemble de la forêt	18,2	Garder la forêt accessible, permettre l'exploitation des bois	80 000	E
Coût total DESSERTÉ (€)						80 000	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						4 000	

- **Guide technique de référence**

Guide technique du forestier méditerranéen français (CEMAGREF 1990) pour la DFCI.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
SYLV1	Plantation de pin noir d'Autriche, en complément à la régénération naturelle (si échec total ou partiel)	Parcelles 18p et 19p	5,25	Prévoir quelques placeaux de cèdre et de feuillus divers	4 000	21 000	I
SYLV2	Dégagement de plantation	Parcelles 18p et 19p	6	3 dégagements à prévoir	1 500	27 000	E
SYLV3	Plantation de douglas	Parcelle 9p	3		4 000	12 000	I
SYLV4	Dégagement de plantation	Parcelle 9p	3	3 dégagements à prévoir	1 500	13 500	E
SYLV5	Elagage dans le cèdre	Parcelles 4p et 8p	10	Sur les arbres d'avenir	800	8 000	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						81 500	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						4 075	

Remarque : en cas d'opportunité de financement (dans le cadre de mesures compensatoires par exemple), d'autres plantations pourraient être réalisées, en priorité dans les parcelles 4 (0,8 ha en douglas, après incendie), 9 (1 ha en douglas), 10 (2,7 ha en douglas) et 13 (2 ha en pin noir en substitution d'un peuplement déperissant de pin sylvestre).

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	102,56
	Total	0

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Nous n'avons retenu aucune action de biodiversité remarquable allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

D – Documents techniques de référence

Sans objet.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Compte tenu de la localisation assez ciblée de la fréquentation du public, des actions pourraient être envisagées dans les parties les plus fréquentées.

Pour cela, des financements devront être recherchés, ces actions devront alors faire l'objet d'un partenariat avec les entités directement concernées, en particulier les collectivités territoriales et le Conseil Général. Nous ne le chiffrons donc pas ici.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	2	Mise en place de tables-bancs	Parcelle 17			(*)	I
ACC2	1	Elagage paysager et taille de formation le long de la « voie du tram » (parcelles 12 à 17)	Parcelles 12 à 17			(*)	I
PAYSAGE							
ACC3	2	Ouverture de fenêtres paysagères	Parcelles 3 et 12			(*)	I
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						(*)	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						(*)	

(*) à concevoir avec des partenaires extérieurs (Conseil Général, Collectivités locales) y compris pour le financement et à évaluer précisément en cas de partenariat, donc non inclus dans le bilan financier

B - Ressource en eau potable

Respect de la réglementation dans les périmètres de protection rapprochés existants, en particulier pas d'ouverture de piste.

C – Chasse – Pêche

◆ Etat des lieux

La forêt constitue deux lots de chasse (répartis par territoire communal), le loyer annuel est de 4 156 € pour 2013.

◆ Principales caractéristiques des activités de chasse.

Les plans de chasse mis en place après estimation des populations de grand gibier doivent permettre de maintenir un cheptel compatible avec une gestion durable de la forêt.

Les espaces non boisés ne seront pas reboisés et conservés comme lieu de gagnage pour les animaux. Les points d'eau existants seront entretenus par les chasseurs. Les pistes autorisées aux chasseurs feront l'objet d'un cahier des charges strict.

- chevreuil : 8 prélèvements pour 8 attribués en 2012/2013

D - Pastoralisme

Sans objet.

E – Affouage et droits d'usage

Sans objet.

F - Richesses culturelles

Signalons les anciens tunnels autrefois empruntés par la voie ferrée reliant Aubenas à Privas, réalisés en pierre de taille et datant du début du XXème siècle.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Actions programmées

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
PRO1	1	Renouvellement des peuplements de pin sylvestre ou de pin noir d'Autriche à rôle de protection (signes de dépérissement par endroits)	Parcelle 5 en priorité	qq ha	Prise de contact préalable avec le service des routes du Conseil Général	(*)	I
Coût total PROTECTION (€)						(*)	
Coût moyen annuel PROTECTION (€/an)						(*)	

(*) Dans les zones hors sylviculture (parcelles 2, 3, 5 et 6) surplombant la RD 104 et à enjeu de protection moyen (à la limite du fort), des expériences de renouvellement des peuplements à caractère de protection vis-à-vis de la route départementale 104 pourraient être effectuées avec l'aide du service RTM, pour cela des financements devront être recherchés au préalable (RTM, Conseil Général, Collectivités locales) et un chiffrage précis sera alors réalisé. De ce fait, cela n'est pas intégré au bilan financier.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Néant.

C - Document technique de référence

Guide des Sylvicultures de Montagne Alpes du Sud françaises.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Dans le plan de protection des forêts contre les incendies de l'Ardèche, un zonage des risques et des priorités a été établi par canton (DDAF, novembre 2006).

La forêt domaniale de l'Escrinet se situe dans le groupe intermédiaire à risque variable.

La végétation de type méditerranéen (pin noir en particulier) et des conditions météorologiques aggravantes (vent, sécheresse estivale marquée) augmentent la sensibilité aux incendies.

Les derniers incendies notables datent de 1983 en parcelle 6 (3 ha environ), 1984 en parcelle 8 (7 ha) et 1999 en parcelle 4 (0,80 ha) et en parcelle 6 (1,70 ha).

Les caractéristiques des peuplements, la forte fréquentation automobile sur la route départementale 104 en saison estivale et la fréquentation de randonneurs en périphérie et au sein du massif du massif engendrent des risques d'éclosion importants.

Ils se sont accentués depuis quelques années par le dépérissement de bouquets de pins et donc l'accumulation de matière combustible sèche, et par l'enrichissement rapide de terrains limitrophes de la forêt domaniale, abandonnés par l'agriculture.

- **Etat des lieux**

Pas de réserve d'eau ni de piste classée DFCI mais il existe un projet de mise en place d'une citerne DFCI en bordure de la parcelle 4. Seuls existent deux tronçons de pistes à intérêt DFCI sur environ 4 km. La non-maîtrise foncière d'une grande partie du tracé de ces pistes interdit, dans l'immédiat, un classement en catégorie 2 selon la norme en vigueur.

Les nombreuses bornes incendies présentes en partie basse de la forêt, dans les localités traversées par la R.N. 104, peuvent jouer le rôle de réserves d'eau.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Quantité	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Travaux spécifiques (débroussaillage...)							
INC1	1	Débroussaillage des pistes à caractère DFCI (« voie du tram »)	Forêt	4,3		20 000	E
Coût total DFCI (€)						20 000	
Coût moyen annuel DFCI (€/an)						1 000	

- **Documents techniques de référence**

Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (Cemagref Aix-en-Provence – 1990).

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Sans objet actuellement.

C – Crises sanitaires

Sans objet.

D - Tassement des sols

Sans objet.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La certification PEFC a été acquise pour la période 2012-2016 (forêt domaniale gérée par l'ONF). Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

B – Autres actions

Sans objet.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

Sans objet.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-8 du code forestier

Sans objet.

DOCUMENT ONE

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	31/01/2014	par : Bernard Deguilhen Chef de projet Aménagements	
Vérifié le :	21/02/2014	par : Yves Le-Jean Responsable Service Forêt ONF Drôme-Ardèche	
Proposé le :	01/03/2014	par : Le Directeur de l'Agence ONF Drôme-Ardèche, Paul CLAUSS	

Document réalisé avec l'appui des services suivants :

- Florian Paris de l'UT Bas-Vivarais Cévenne
- Stéphane Buffat du service SIG de l'ONF Drôme-Ardèche

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :**
(28/02/2014)

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus**
(en annexe de l'aménagement).

ANNEXE 1

Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	304,21 56	304,21 56	
Saint-Etienne-de-Boulogne	B	81	LE CHARBONNET	0,8075	0,8075	
Saint-Etienne-de-Boulogne	B	822	LES BAUCHERES	1,4715	1,4715	
Saint-Etienne-de-Boulogne	B	823	LES BAUCHERES	0,0520	0,0520	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	3	COMMUNAL DES MOULASSES	3,6510	3,6510	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	8	SERRE D AUDIGES	0,2100	0,2100	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	13	SERRE D AUDIGES	1,6025	1,6025	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	20	SERRE D AUDIGES	3,8375	3,8375	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	21	SERRE D AUDIGES	0,0445	0,0445	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	28	L'ALFERME	13,5850	13,5850	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	39	L'ALFERME	0,6500	0,6500	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	44	LA FAYE	0,0270	0,0270	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	47	MAS D AUDIGES	9,6920	9,6920	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	48	MAS D AUDIGES	0,0020	0,0020	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	49	MAS D AUDIGES	0,0035	0,0035	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	55	LES ISSARTOUX	1,8700	1,8700	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	64	L'ESCRINET	2,0560	2,0560	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	137	LE CLOT	2,7910	2,7910	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	301	VALAURIE	0,2650	0,2650	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	341	VALAURIE	12,0600	12,0600	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	357	VALAURIE	0,1385	0,1385	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	358	VALAURIE	4,1360	4,1360	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	360	VALAURIE	0,0770	0,0770	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	451	LA BIDARELLE	2,1800	2,1800	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	469	LES BLACHES	12,4435	12,4435	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	472	LES BLACHES	0,0255	0,0255	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	473	LES BLACHES	0,0295	0,0295	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	474	LES BLACHES	0,3885	0,3885	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	476	LES BLACHES	0,0725	0,0725	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	477	LES BUJARELLES	0,1600	0,1600	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	481	LES BUJARELLES	0,1205	0,1205	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	482	LES BUJARELLES	0,4565	0,4565	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	483	LES BUJARELLES	0,3975	0,3975	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	484	LES BUJARELLES	0,1250	0,1250	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	485	LES BUJARELLES	0,7210	0,7210	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	491	LES BUJARELLES	0,0700	0,0700	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	563	LES VERNOUX	0,3250	0,3250	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	631	LES VERNOUX	6,0764	6,0764	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	633	LA FAYE	17,6802	17,6802	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	635	LES ISSARTOUX	8,0244	8,0244	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	636	L ESCRINET	0,1444	0,1444	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	639	L ESCRINET	0,8803	0,8803	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	641	LES VERNOUX	0,1064	0,1064	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	645	VALAURIE	7,2435	7,2435	
Saint-Etienne-de-Boulogne	C	702	LES BUJARELLES	26,7613	26,7613	
Vesseaux	C	117	LES GRANDS CHAMPS	0,0930	0,0930	
Vesseaux	C	144	LES GRANDS CHAMPS	0,1300	0,1300	
Vesseaux	C	147	LES GRANDS CHAMPS	0,1720	0,1720	
Vesseaux	C	156	LES GRANDS CHAMPS	0,1337	0,1337	
Vesseaux	C	169	LES GRANDS CHAMPS	13,4270	13,4270	
Vesseaux	C	171	LES GRANDS CHAMPS	1,9890	1,9890	
Vesseaux	C	174	LES GRANDS CHAMPS	0,0930	0,0930	
Vesseaux	C	175	LES GRANDS CHAMPS	1,3620	1,3620	
Vesseaux	C	176	LES GRANDS CHAMPS	2,4670	2,4670	

Vesseaux	C	187	LES HUBAS	1,1440	1,1440	
Vesseaux	C	222	LES HUBAS	0,4320	0,4320	
Vesseaux	C	252	LASCHAMP	0,4350	0,4350	
Vesseaux	C	261	LES BARTHES	0,2340	0,2340	
Vesseaux	C	262	LES BARTHES	0,4690	0,4690	
Vesseaux	C	269	LES BARTHES	29,1600	29,1600	
Vesseaux	C	272	LES BARTHES	0,3100	0,3100	
Vesseaux	C	273	LES BARTHES	0,4720	0,4720	
Vesseaux	C	274	LES BARTHES	0,3730	0,3730	
Vesseaux	C	275	LES BARTHES	0,0302	0,0302	
Vesseaux	C	276	LONGENNE	0,2650	0,2650	
Vesseaux	C	278	LONGENNE	3,0680	3,0680	
Vesseaux	C	325	LES GRANDES VIGNES	1,1100	1,1100	
Vesseaux	C	330	LES GRANDES VIGNES	0,5500	0,5500	
Vesseaux	C	332	LES GRANDES VIGNES	0,0587	0,0587	
Vesseaux	C	336	LES GRANDES VIGNES	0,6970	0,6970	
Vesseaux	C	337	LES GRANDES VIGNES	0,2180	0,2180	
Vesseaux	C	340	LES GRANDES VIGNES	0,6310	0,6310	
Vesseaux	C	341	LES GRANDES VIGNES	0,2850	0,2850	
Vesseaux	C	342	LES GRANDES VIGNES	0,0590	0,0590	
Vesseaux	C	343	CHAMP LA PEYRE	0,0910	0,0910	
Vesseaux	C	347	CHAMP LA PEYRE	0,0150	0,0150	
Vesseaux	C	354	CHAMP LA PEYRE	0,0930	0,0930	
Vesseaux	C	370	CHAMP LA PEYRE	0,8320	0,8320	
Vesseaux	C	373	CHAMP LA PEYRE	2,4080	2,4080	
Vesseaux	C	374	CHAMP LA PEYRE	0,1870	0,1870	
Vesseaux	C	379	CHAMBLAT	0,0850	0,0850	
Vesseaux	C	398	PLAT REDON	0,5160	0,5160	
Vesseaux	C	399	PLAT REDON	1,1810	1,1810	
Vesseaux	C	402	PLAT REDON	1,8130	1,8130	
Vesseaux	C	406	JACINE	11,4060	11,4060	
Vesseaux	C	415	CHALOU	1,3490	1,3490	
Vesseaux	C	439	LES PLANCHETTES	0,2000	0,2000	
Vesseaux	C	440	LES PLANCHETTES	1,6530	1,6530	
Vesseaux	C	442	LES PLANCHETTES	0,0552	0,0552	
Vesseaux	C	447	LES PLANCHETTES	0,0230	0,0230	
Vesseaux	C	453	LES PLANCHETTES	0,9070	0,9070	
Vesseaux	C	484	LES GABETTES	0,5670	0,5670	
Vesseaux	C	527	CHALOU	4,5750	4,5750	
Vesseaux	C	534	CHALOU	20,8590	20,8590	
Vesseaux	C	535	CHALOU	0,3792	0,3792	
Vesseaux	C	539	FIGEARE	8,3710	8,3710	
Vesseaux	C	543	FIGEARE	4,2730	4,2730	
Vesseaux	C	554	FIGEARE	0,7670	0,7670	
Vesseaux	C	620	GERMANE	0,4080	0,4080	
Vesseaux	C	622	GERMANE	1,2990	1,2990	
Vesseaux	C	623	GERMANE	1,3960	1,3960	
Vesseaux	C	62S	GERMANE	2,9220	2,9220	
Vesseaux	C	634	GERMANE	0,2310	0,2310	
Vesseaux	C	784	LES TERONS	3,3170	3,3170	
Vesseaux	C	810	LE SERRE NOIR	22,8480	22,8480	
Vesseaux	C	1092	CHALOU	1,4030	1,4030	
Vesseaux	C	1093	LES GABETTES	0,1824	0,1824	
Vesseaux	C	1214	LASCHAMP	4,2748	4,2748	

ANNEXE N° 2 : TABLEAU DE COMPARAISON ENTRE LES PREVISIONS ET LES REALISATIONS

PARCELLE	SURFACE A PARCOURIR (HA)	VOLUME TOTAL PRESUME REALISABLE (M3)	VOLUME TOTAL COMMERCIAL RECOLTE (M3) (1)	ANNEE DE PASSAGE PREVUE	ANNEE DE PASSAGE REELLE	REGIE (VOL)	REGIE (ANNEE)	P.A.
1	1.00	120		1999			2011	45
2	3.00	600		2007	2009	487	2007-2008-2009	
3	4.00	700	1 010	1999	2001	436	2007-2008	
4	1.00	120		2000				
	2.50	150		2004				
	3.00	400		2004		295	2007	
	2.00	80		2005		71	2007	
5	1.00	100		2004				
	0.50	15		2005		15	2007	
6	3.00	350		2001				
	1.50	150		2006				
7	2.00	180		2006				
9	5.00	1 700	1 728	1998	1999			
	5.00	400		2010	2010	293	2 011	
10	1.00	300	617	2000	2001 (2)			
	5.50	800	744	2002	2002			
	2.00	200		2010		130	2 011	
13	5.50	600	480	2000	2 003			
	4.50	500		2011		484	2011	
14	7.00	240	140	2003	2003 (3)	106	2013	
15	7.00	280	118	2003	2003 (4)	142	2013	
16	5.00	200	11	2003	2003 (5)	69	2013	
18	6.50	1 000	1 071	1999	1999			
19	7.00	1 200	2 237	2001	2002			
TOTAL	85.50	10 385	8 156			2 528		45

(1) Voulme total commercial récolté : 8 156 m³ + 2 528 m³ + 45 m³ = 10 729 m³

(2) surface réellement parcourue : 1,80 ha

(3) surface réellement parcourue : 3 ha

(4) surface réellement parcourue : 3 ha

(5) surface réellement parcourue : 1 ha

ANNEXE N° 3 : REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENTS PAR PARCELLE

TYPES DE PEUPEMENTS										dont surface hors sylviculture	dont surface prévue en coupe
Parcelle	1a	1b	1c	1d	2	3a	3b	4	Total		
1			1.63	0.85			0.88		3.36	2.33	0.00
2			5.18	1.40	3.77		0.92		11.27	2.45	0.00
3			6.40				3.77	0.55	10.72	0.00	0.00
4		0.88		4.94	2.08	5.11	3.49	0.67	17.17	1.60	0.00
5				10.65				3.22	13.87	6.40	0.00
6			4.42	3.79			3.03	5.18	16.42	16.42	0.00
7			6.05	2.44			0.67	0.48	9.64	0.69	0.00
8		5.77	1.32					1.36	8.45	2.62	0.00
9						4.00	3.66	6.46	14.12	7.28	0.00
10				12.72				1.81	14.53	6.86	0.00
11			7.20	2.11			0.70	1.51	11.52	9.01	0.00
12			8.78					3.62	12.40	11.62	0.00
13			8.79	2.15		2.47		2.14	15.55	3.71	0.00
14			10.93					11.61	22.54	15.78	0.00
15			17.48					7.92	25.40	17.12	0.00
16			25.31					4.85	30.16	25.89	0.00
17			15.78					11.74	27.52	24.16	0.00
18	3.53		9.99			1.66		0.70	15.88	3.30	6.20
19	5.60		4.69						10.29	4.10	0.59
20			5.03					8.38	13.41	13.41	0.00
Total	9.13	6.65	138.98	41.05	5.85	13.24	17.12	72.20	304.22	174.76	6.79
%	3.00	2.19	45.68	13.49	1.92	4.35	5.63	23.73	100.00	57.44	2.23

ANNEXE N°4 : COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION DES COMMUNES AVEC FICHE DE PRESENCE

DOCUMENT ONE

REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
DOMANIALE DE L'ESCRINET /
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION

Vendredi 28 février 2014

Mairie de Saint-Etienne de Boulogne

FICHE DE PRESENCE

COMMUNE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Saint-Etienne-de-Boulogne	Franch Brecher Maire	
Vesseaux	Pas de représentant	
Saint-Michel-de-Boulogne (commune limitrophe)	Alain FEUGIER MAIRE	



ONF

Rhône Alpes

Agence
interdépartementale
Drôme Ardèche

Site d'Aubenas

10 Place Olivier de Serres

07 200 Aubenas

Tél : 04 75 87 80 50

Fax : 04 75 87 80 67

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
DOMANIALE DE L'ESCRINET /
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

Vendredi 28 février 2014

Mairie de Saint-Etienne de Boulogne 14h

COMPTE-RENDU

Des deux communes de situation (Saint-Etienne-de-Boulogne et Vesseaux), seule celle de Saint-Etienne-de-Boulogne était représentée. La commune limitrophe de Saint-Michel-de-Boulogne, invitée, était également présente. Les deux maires présents ont apprécié la présentation, ont posé tout au long de la présentation un certain nombre de questions relatives aux essences forestières existantes et susceptibles d'être implantées, au marché local du bois et au développement des activités d'accueil du public, en liaison avec les communautés de communes.

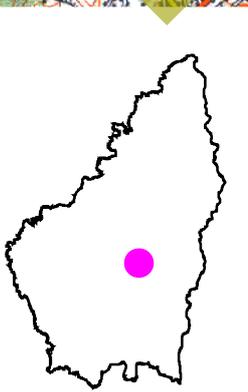
Le chef de projet de l'aménagement

Bernard Deguilhen

Carte de localisation

échelle : 1 / 100 000°

Forêt domaniale de l'ESCRINET



770000 770500 771000 771500 772000



Surface par parcelle (en ha)

1	3,36
2	11,27
3	10,72
4	17,17
5	13,87
6	16,42
7	9,64
8	8,45
9	14,12
10	14,53
11	11,52
12	12,40
13	15,55
14	22,54
15	25,40
16	30,16
17	27,52
18	15,88
19	10,29
20	13,41

Carte des peuplements

- Forêt domaniale de l'ESCRINET**
 surface : 304,22 ha
- 1a/ Peuplement de futaie résineuse de cèdre de l'Atlas 0-20 ans
 - 1b/ Peuplement de futaie résineuse de cèdre de l'Atlas 20-40 ans
 - 1c/ Peuplement de futaie résineuse de pin noir d'Autriche 100-120 ans
 - 1d/ Peuplement de futaie résineuse de pin sylvestre 100-120 ans
 - 2/ Futaie de hêtre 100-120 ans
 - 3a/ Taillis de chêne sessile et robinier 60-90 ans
 - 3b/ Taillis de feuillus divers 60-90 ans
 - 4/ Espaces non boisés

échelle : 1 : 10.000

Janvier 2014 - SE

Bureau d'études

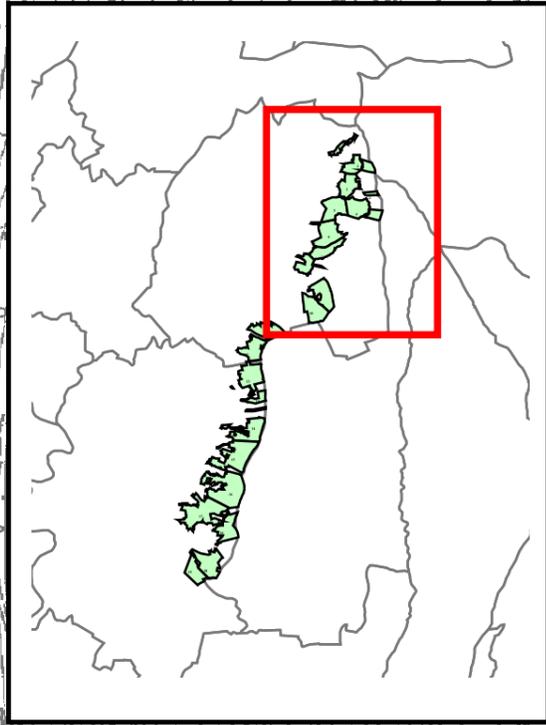
Agence Drôme Ardèche

0 150 300 450 600 Mètres

1971000
1970500
1970000
1969500
1969000
1968500
1968000
1967500

770000 770500 771000 771500 772000

SCAN IGN EDR 25 - 2004



Surface par
parcelle (en ha)

1	3,36
2	11,27
3	10,72
4	17,17
5	13,87
6	16,42
7	9,64
8	8,45
9	14,12
10	14,53
11	11,52
12	12,40
13	15,55
14	22,54
15	25,40
16	30,16
17	27,52
18	15,88
19	10,29
20	13,41

Office National des Forêts
Carte des peuplements

Forêt domaniale de l'ESCRINET
surface : 304.22 ha

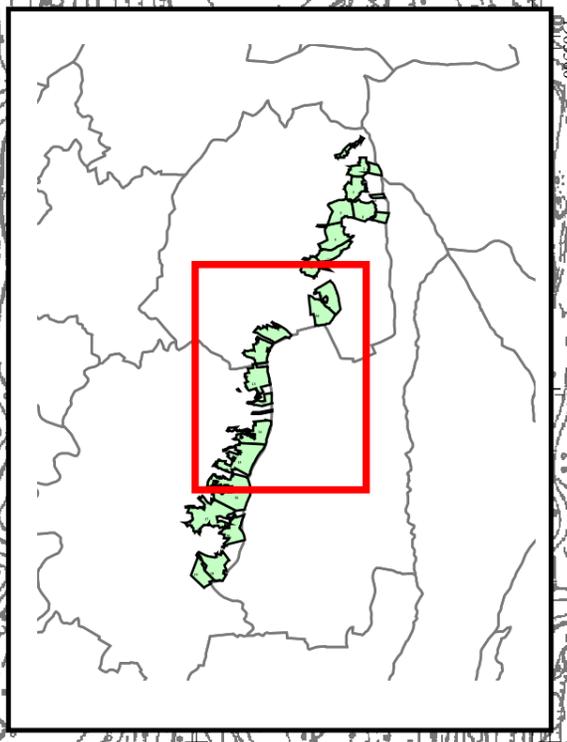
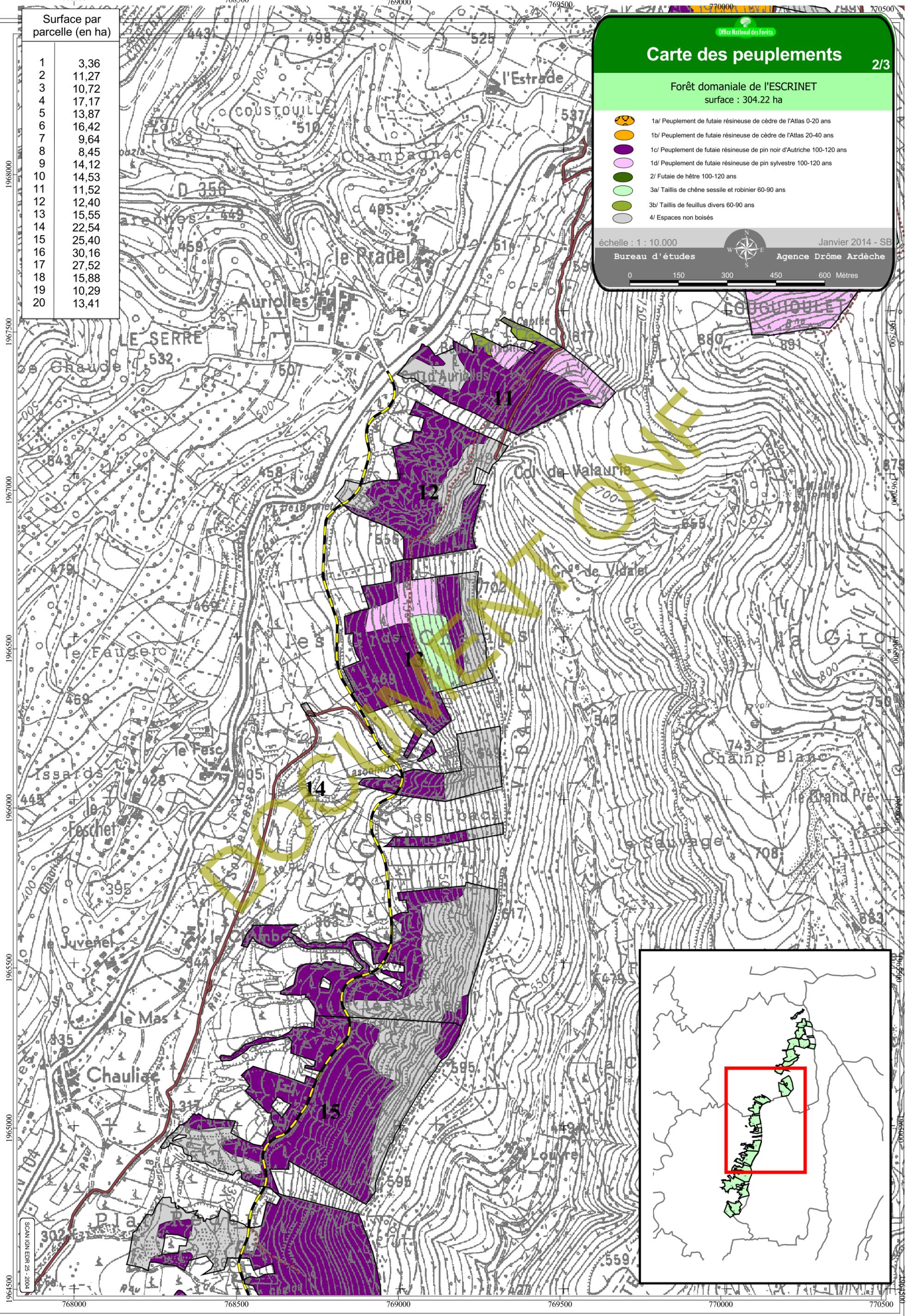
- 1a/ Peuplement de futaie résineuse de cèdre de l'Atlas 0-20 ans
- 1b/ Peuplement de futaie résineuse de cèdre de l'Atlas 20-40 ans
- 1c/ Peuplement de futaie résineuse de pin noir d'Autriche 100-120 ans
- 1d/ Peuplement de futaie résineuse de pin sylvestre 100-120 ans
- 2/ Futaie de hêtre 100-120 ans
- 3a/ Taillis de chêne sessile et robinier 60-90 ans
- 3b/ Taillis de feuillus divers 60-90 ans
- 4/ Espaces non boisés

échelle : 1 : 10.000

Janvier 2014 - SB

Bureau d'études

Agence Drôme Ardèche



SCANI ONI EDR 25 - 2004

Forêt domaniale de l'ESCRINET
surface : 304.22 ha

-  1a/ Peuplement de futaie résineuse de cèdre de l'Atlas 0-20 ans
-  1b/ Peuplement de futaie résineuse de cèdre de l'Atlas 20-40 ans
-  1c/ Peuplement de futaie résineuse de pin noir d'Autriche 100-120 ans
-  1d/ Peuplement de futaie résineuse de pin sylvestre 100-120 ans
-  2/ Futaie de hêtre 100-120 ans
-  3a/ Taillis de chêne sessile et robinier 60-90 ans
-  3b/ Taillis de feuillus divers 60-90 ans
-  4/ Espaces non boisés

échelle : 1 : 10.000

Janvier 2014 - SB

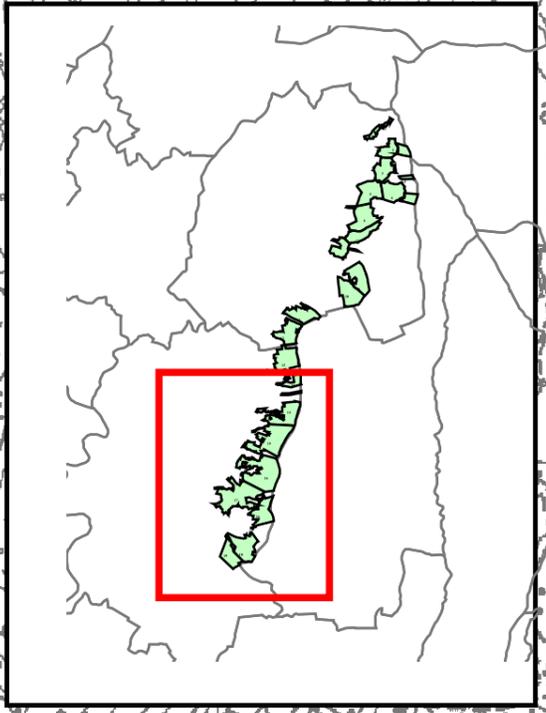
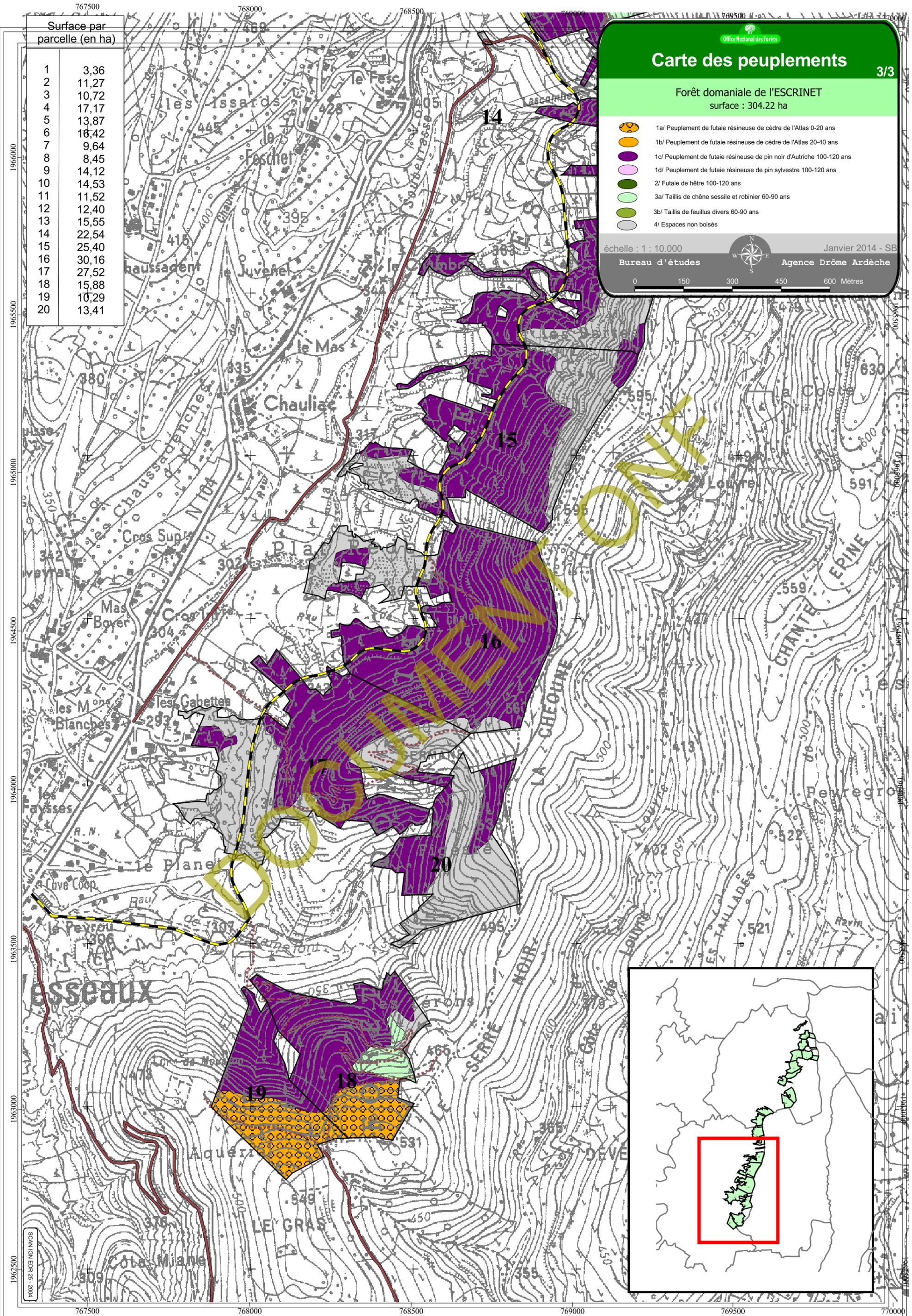
Bureau d'études

Agence Drôme Ardèche

0 150 300 450 600 Mètres

Surface par
parcelle (en ha)

1	3,36
2	11,27
3	10,72
4	17,17
5	13,87
6	18,42
7	9,64
8	8,45
9	14,12
10	14,53
11	11,52
12	12,40
13	15,55
14	22,54
15	25,40
16	30,16
17	27,52
18	15,88
19	10,29
20	13,41



767000 768000 769000 770000 771000 772000



Carte d'aménagement

Forêt domaniale de l'ESCRINET
 Groupe d'aménagement surface : 304,22 ha

- Groupe d'aménagement
- Groupe de régénération
- Groupe hors sylviculture

Etat d'assiette

- Surface en sylviculture parcourue en coupe pendant la durée de l'aménagement
- Surface en sylviculture non parcourue en coupe pendant la durée de l'aménagement
- Hors sylviculture

Infrastructures

- Piste accessible aux tracteurs forestiers
- Route accessible aux grumiers
- Route non accessible aux grumiers

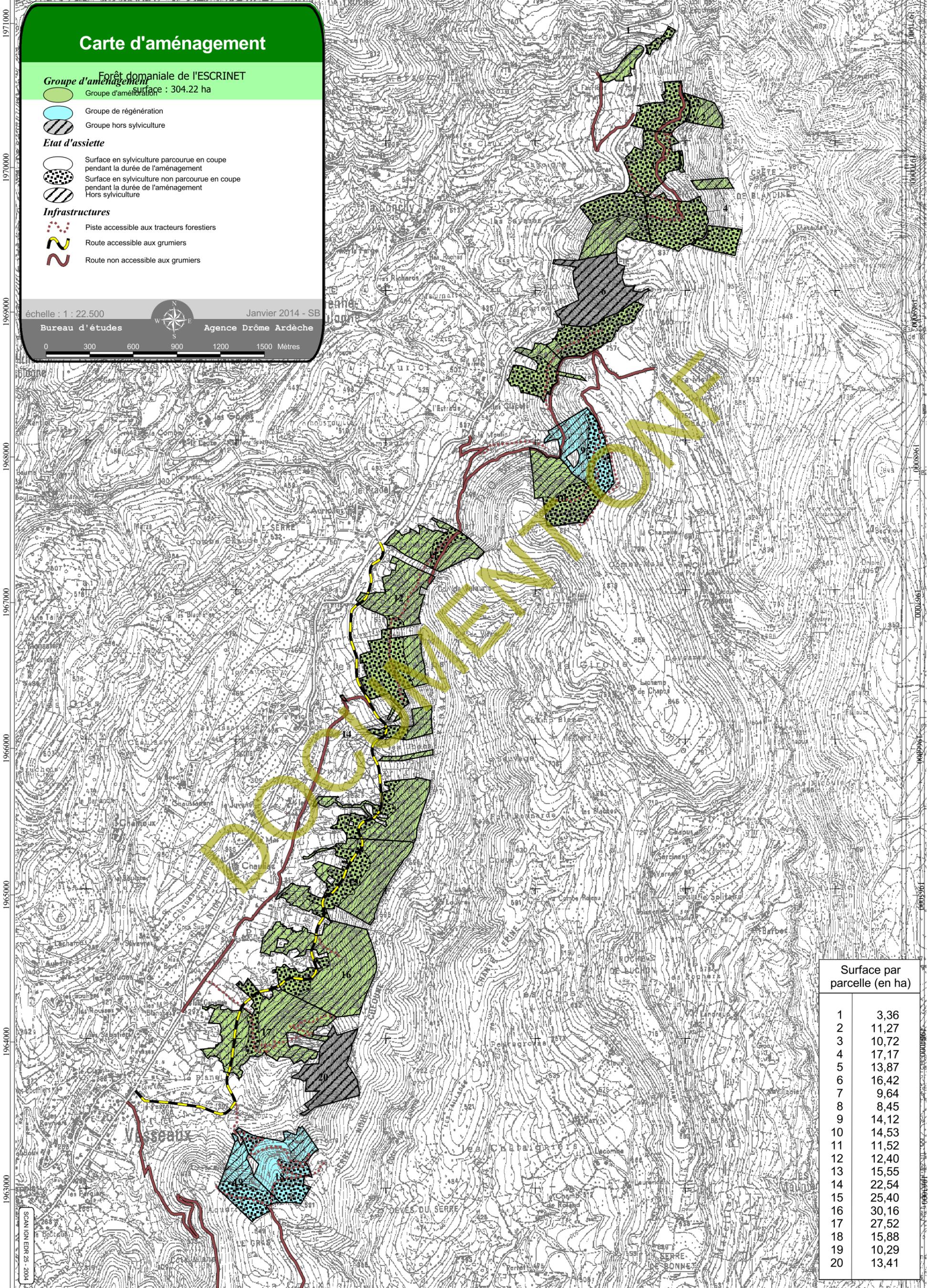
échelle : 1 : 22.500

Janvier 2014 - SB

Bureau d'études

Agence Drôme Ardèche

0 300 600 900 1200 1500 Mètres



Surface par parcelle (en ha)

1	3,36
2	11,27
3	10,72
4	17,17
5	13,87
6	16,42
7	9,64
8	8,45
9	14,12
10	14,53
11	11,52
12	12,40
13	15,55
14	22,54
15	25,40
16	30,16
17	27,52
18	15,88
19	10,29
20	13,41

SCAN IGN EDR 25 - 2004

767000 768000 769000 770000 771000 772000